

ACTUALITÉS PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



1 jour

INTÉGRER LES NOUVEAUTÉS ET METTRE À JOUR SES PRATIQUES

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les nouveautés issues de la dernière loi de financement de la Sécurité sociale

NOUVEAUTÉS ISSUES DE LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DERNIÈRES RÉFORMES

- › L'actualité issue de la dernière loi de financement de la Sécurité sociale
- › Le temps partiel thérapeutique
- › Le point sur les réformes en cours

RÈGLE DE CALCUL DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET PENSIONS

- › Maladie
 - conditions d'ouverture du droit aux prestations maladie
 - calcul d'indemnités journalières : décret du 12 avril 2021
 - gestion des arrêts de travail : attestation de salaire ou DSN ?
 - temps partiel thérapeutique : nouvelles conditions d'attribution, calcul suite au décret du 20 août 2019
 - conséquences sur le contrat de travail du salarié
 - affections de longue durée : rappel des cas d'attribution
 - cumul des indemnités journalières de sécurité sociale avec d'autres indemnités

Études de cas

- › Invalidité
 - rappel des notions d'invalidité, inaptitude, incapacité
 - conditions d'ouverture du droit, conditions d'attribution
 - reprise d'activité d'un invalide : les nouvelles règles applicables
 - catégories d'invalidité
 - passage de l'invalidité à la retraite : incidence de la réforme des retraites (loi n°2023-270 du 14 avril 2023)

Quiz

- › Maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption
 - conditions d'ouverture
 - indemnités : modification du calcul des indemnités journalières
 - congé pathologique : condition et durée
 - congé de paternité et d'accueil de l'enfant : allongement et fractionnement
 - congé d'hospitalisation du nouveau-né

Cas pratiques

- › Accident du travail
 - indemnisation : calcul des indemnités journalières
 - attestation de salaire
 - temps partiel thérapeutique : modification du terme travail léger
 - taux d'incapacité et départ à la retraite

Cas pratiques

QCM

- › Les conséquences des différentes situations en matière de retraite
 - maladie
 - maternité
 - accident du travail

OBJECTIFS

Analyser les dernières modifications intervenues dans le cadre de la dernière loi de financement de la Sécurité sociale.
Évaluer les incidences de ces modifications sur ses pratiques RH.
Analyser les changements sur les différentes indemnités journalières : maladie, temps partiel thérapeutique, maternité, accident du travail.
Répondre aux questions des salariés sur leurs droits aux indemnités journalières.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une formation opérationnelle intégrant les dernières modifications en matière de Sécurité sociale : indemnités journalières, invalidité
Une formation d'actualisation réservée aux personnes disposant d'une connaissance préalable des prestations de la Sécurité sociale

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/RH, responsables et gestionnaires prévoyance ou affaires sociales, assistantes sociales, participants à la formation "Prestations de la Sécurité sociale" proposée par GERESO
Il est recommandé de disposer d'une connaissance du système de protection sociale français et des prestations de la Sécurité sociale ou avoir suivi une formation GERESO sur ce thème

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 140 € HT - Réf : RET-ACTS
1 310 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : Les prestations Sécurité sociale (remise de 40 %, soit 169.8 € HT au lieu de 283 € HT)

Validité : 30 juin 2026

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse ou à distance :
le 13 mars 2026
le 11 décembre 2026

